

**ARRETE ARS/DT88 – N°2015-1098
Portant radiation de l'agrément N°88-000049
de l'entreprise privée de transports sanitaires
SARL CLEMENT PERROT
33, rue de Lignéville
88140 CONTREXEVILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** les articles L 6312-1 à L 6313-1, R 6312-1 à R 6314-6 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté ARS/DT88 N°2014-0328 du 24 avril 2014 portant modification de l'agrément N°88-000049 de l'entreprise de transports sanitaires « CLEMENT PERROT » pour effectuer des transports sanitaires dans le cadre de l'aide médicale urgente et sur prescription médicale ;
- VU** l'arrêté n° 2015-214 du 12 mars 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine ;
- VU** l'attestation du 28 septembre 2015 de l'office notarial des Images – 88001 EPINAL constatant la cession de fonds de commerce (dont l'activité VSL et ambulances) ainsi que la cession des véhicules par transfert des autorisations de mise en services par la SARL CLEMENT PERROT – 88140 CONTREXEVILLE au profit de la SAS CLEMENT PERROT – 88140 CONTREXEVILLE avec entrée en jouissance au 1^{er} octobre 2015 ;

ARRETE

- ARTICLE 1** : L'agrément n°88-00049 délivré à la SARL CLEMENT PERROT est retiré à compter du 1^{er} octobre 2015.
La SARL CLEMENT PERROT est radiée de la liste départementale des entreprises de transports sanitaires agréées.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté pourront faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Nancy 5 Place Carrière à 54000 NANCY.
- ARTICLE 3** : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Vosges et notifié à Monsieur Franck WIRTZ et à Madame Laurence DE LIBERALI, gérants de la SARL CLEMENT PERROT. Un exemplaire sera adressé à Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges.

Epinal, le 30 septembre 2015

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Déléguée Territoriale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT